

ABONNEMENT

Saumur	
En an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, — — — — —	30
Faits divers, — — — — —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés et
qui ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 25 MARS

LES BONAPARTISTES RALLIÉS

Un grand nombre de bonapartistes se sont ralliés à la République dans une réunion contradictoire tenue dimanche soir à Paris, rue de Lancry, salle des fêtes des chambres syndicales.

Un nouveau groupe s'est constitué et a pris pour titre : Comité central républicain indépendant.

La présidence a été dévolue au fondateur de ce nouveau groupe, au baron Verly, fils de l'ancien colonel des cent gardes, ami d'enfance du Prince impérial, et, il y a un mois encore, rédacteur en chef du *Petit Caporal*.

Interviewé à l'occasion de cette adhésion par un rédacteur du *Gaulois*, M. Verly a répondu :

« Il y a un an, vous le savez, il existait seulement deux comités impérialistes indépendants : ceux de M. A. Blum, du quatorzième arrondissement, et de M. Soubrié, du neuvième.... »

« Les comités indépendants étaient las de se voir mener à la défaite par les anciens gros bonnets du parti impérialiste et n'entendaient plus obéir aux ordres venus des chefs orléanistes, car, malheureusement, ils ont reconnu qu'aucune décision n'était prise à Bruxelles (quand on en prenait) sans l'assentiment de l'état-major orléaniste. »

« Le baron Legoux, représentant du prince Victor, voulut réagir et, par un règlement plus qu'autoritaire, acheva d'indisposer les comités indépendants. »

« Ceux-ci, de trois, devinrent une vingtaine en très peu de temps. Ils se composent du gros des troupes impérialistes et sont très décidés à marcher de l'avant et à accepter la République.... »

« Les comités qui suivent la politique préconisée par le baron Legoux, au nom du prince Victor, se composent généralement de plusieurs dignitaires sans grande troupe derrière.... »

« Les impérialistes qui sont encore partisans de l'hérédité ne formeront, à l'avenir, qu'un groupe fort minime ou iront à la monarchie. »

« Mais, distinguons bien : mes amis et moi acceptons la forme républicaine, mais non tous les républicains opportunistes au pouvoir.... »

« Nous acceptons la République loyalement, franchement, sans arrière-pensée ; mais nous ne venons pas nous incliner devant le pouvoir existant.... »

« La banlieue de Paris marche d'accord avec nous, et tous ces braves gens sont heureux de pouvoir enfin travailler pour la patrie, au grand jour et sans arrière-pensée. »

« Nous allons travailler sans relâche, faire des réunions, organiser des journaux ; la majorité des journaux de province qui défendaient jusqu'ici la cause de l'appel au peuple sont avec nous. »

Les résolutions prises par ces groupes bonapartistes ne manquent pas d'importance, comme on voit.

On savait bien qu'ils étaient disposés à se rendre en masse à la République, mais les déclarations de M. Verly sont des plus catégoriques.

Il restera peu de chose au prince Victor. Quelques officiers, et peu de troupes.

LES BONAPARTES

On écrit de Rome :

« Il est question d'une réunion des membres de la famille Bonaparte qui aurait lieu à San-Remo dans le but de réorganiser le parti bonapartiste. On croit que le prince Victor adressera de San-Remo un Manifeste à ses par-

tisans. Le prince et la princesse Lætitia sont attendus aujourd'hui à San-Remo. »

Ce même correspondant ajoute :

« J'apprends de source certaine que le prince Victor a sollicité du Pape une audience par l'intermédiaire du cardinal Bonaparte. Le Pape ayant répondu évasivement une première fois, le cardinal revint à la charge, mais eut cette fois-ci un refus formel. »

« Le prince Victor est au château de Moncalieri avec sa mère. Les dépêches qu'il reçoit portent l'adresse : « Prince Napoléon. » »

Nous lisons dans le *Gaulois* :

« Si nous en croyons notre correspondant ordinaire de Rome, dont nos lecteurs ont pu apprécier la sûreté d'informations, un mariage princier, destiné à attirer l'attention, était sur le point de se conclure, à la mort du prince Napoléon, et serait ajourné jusqu'après le deuil : il s'agit du mariage de la princesse Lætitia avec le prince Roland Bonaparte. »

« Notre correspondant nous affirme que les promesses ont été échangées entre la princesse et le prince, sous les auspices du prince Napoléon, qui se montrait très favorable à ce mariage. »

« On sait, en effet, que, à la nouvelle de sa maladie, le prince Roland s'est rendu à Rome auprès du prince Napoléon, qui lui a témoigné des sentiments particulièrement affectueux. »

« Le prince Roland a été aussi reçu par le roi Humbert, avec beaucoup de bonne grâce et d'empressement. »

« La princesse Lætitia, qui a vingt-cinq ans, est, comme on sait, veuve du frère du roi Humbert, le duc d'Aoste ; elle a de lui un fils. »

Le prince Roland Bonaparte est un descendant de Lucien Bonaparte, frère de Napoléon 1^{er}. La descendance de Lucien sera éteinte, à moins que le prince Roland ne se remarie.

Le *Figaro* dément le bruit du mariage du prince Roland Bonaparte avec la princesse Lætitia.

LA REINE VICTORIA

Cherbourg, 24 mars.

La reine d'Angleterre a débarqué dans la matinée et s'est rendue directement à la gare, à destination de Grasse.

L'amiral Lespès l'attendait au débarcadère, qui était orné de drapeaux.

Les troupes ont rendu les honneurs ; elles formaient la haie depuis le débarcadère jusqu'à la gare.

Cannes, 24 mars.

L'escadre française est arrivée au golfe Juan, où elle restera pendant le séjour de la reine Victoria à Grasse.

L'INCENDIE DE CAEN

Un incendie, qui a eu les plus terribles conséquences, a éclaté samedi, vers deux heures de l'après-midi, chez un marchand de couleurs, M. Brée, dont le magasin était situé à l'angle des rues Saint-Jean et de Bernières.

Le feu a pris au rez-de-chaussée dans un vase contenant de la cire en ébullition destinée à cacheter des bouteilles, et s'est ensuite communiqué aux étages supérieurs par l'escalier.

Ce n'est que vers six heures que le feu a été éteint.

On a trouvé au quatrième étage le cadavre d'un ouvrier mécanicien nommé Brailly, employé chez M. Turquetil, fondeur. Ce malheureux, qui n'était âgé que de vingt-huit ans, laisse une veuve et deux enfants en bas âge. L'aîné de ces enfants a été sauvé par la mère, et l'autre, âgé de vingt-deux mois, lancé par son père du quatrième étage, a été reçu par un des assistants qui lui-même a eu le bras luxé par ce choc. Brailly, après avoir jeté son enfant, est tombé dans les flammes.

18 Feuilleton de l'Écho Saumurois

L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

XI

MAZAS

Escorté de près, à droite et à gauche, par ses gardiens, Marchand traversa la galerie où s'ouvrent les cabinets des juges d'instruction, descendit un escalier, et, passant sous une voûte close de portes de fer, pénétra dans la cour. Il arriva bientôt devant le *Grand Guichet*.

L'entrée du Dépôt qui se nomme ainsi se trouve dans une petite cour qui communique avec le quai de l'Horloge par une grille revêtue de panneaux pleins en fer. Une porte massive, au-dessus de laquelle est écrit le mot *Dépôt*, tourna sur ses gonds ; le policier entra d'abord, en disant au romancier :

— Suivez-moi.

Marchand franchit le seuil. Le garde de Paris fermait la marche.

Un portier-gardien, armé d'une canne en forme de crosse, cria :

— Un homme à reconnaître !
C'est l'expression consacrée.

Gustave fut obligé d'attendre son tour pour passer au greffe, dans une salle où se trouvaient toutes sortes de gens : pick-pockets surpris au moment où ils allégeaient les poches de leurs voisins d'un porte-monnaie trop lourd ; rôdeurs de barrières, arrêtés dans un bal public où, après avoir pincé un *cancan*, ils assommaient le patron au lieu de payer leurs consommations ; jeunes filous à la tire ; voleurs au *poivrier*, au *rendez-moi* ; vieux vagabonds incorrigibles ; banqueroutiers raménés de Belgique ; faux-monnaieurs ; ivrognes conservant encore dans le regard l'hébété d'une ivresse mal dissipée ; politiciens tapageurs des réunions publiques ; tous les individus que ramassent les gardiens de la paix, que ramènent des postes de police les voitures cellulaires, que saisit le mandat de dépôt d'un juge d'instruction ; tout ce qui est malpropre, malfaisant, ou soupçonné de l'être, passe dans cette salle d'attente, qui devient comme l'égout des immondices moraux de la grande ville. En entrant dans cette salle, Marchand baissa encore plus la tête, instinctivement. Il lui semblait que tous les regards al-

laient se fixer sur lui. Mais il s'aperçut bientôt qu'il n'en était rien. Chacun était bien trop préoccupé de ses propres affaires pour s'occuper de celles des autres. C'est à peine si cinq ou six vieux habitués levèrent les yeux et firent un geste d'étonnement.

— Tiens ! Un monsieur ! dit un voyou d'une voix traînarde.

Devant cette assemblée, digne du pinceau de Callot, le romancier eut un mouvement de dégoût.

— Ne pourrais-je pas être seul ? demanda-t-il à Léon Renard.

— Pas maintenant, répondit le policier. Tout à l'heure, on vous enfermera à part.

La machine administrative de la justice commençait à entraîner Marchand dans son engrenage. Lui, qui avait toujours été libre, ne pouvait plus faire ce qu'il voulait, il ne pouvait fuir cette société dont le voisinage lui soulevait le cœur. Enfin, son tour vint de passer au greffe. Léon Renard exhiba le mandat de dépôt, signé Jules Queyrat. Marchand, interrogé, déclina ses nom, prénoms, âge, profession, domicile.

Il fut photographié, puis toisé, après quoi, il passa à la fouille, c'est-à-dire qu'on le fit se

déshabiller, qu'on visita ses poches, et qu'on inventoria leur contenu ; puis, après l'avoir fait rhabiller, on l'enferma dans une cellule à part, cela à cause de l'élégance de sa tenue qui le désignait pour un homme du monde, et à cause de la gravité du délit dont il était accusé.

Une fois seul, Gustave essaya de ressaisir ses esprits. Depuis le moment où Queyrat lui avait démontre, par A + B, qu'il était l'assassin de René Bernard, il avait agi comme dans un songe, ne comprenant rien à l'aventure qui lui arrivait, n'ayant même pas l'idée de se défendre, de discuter les preuves alléguées contre lui. Peut-être aurait-il dû tenter de fuir en traversant la cour de la Sainte-Chapelle ! Il se le disait maintenant ; mais l'idée ne lui en était pas venue au moment même. La pensée qui surnageait dans la débâcle du cours de sa vie subitement rompu, c'est qu'il était perdu ! Comment ? Il ne le raisonnait même pas, seulement il se disait, il se répétait :

— Je suis perdu !

Il ne fut pas longtemps laissé à ses réflexions, car on vint le chercher pour le mener à Mazas.

(A suivre.)

Deux maisons, l'une occupée par M. Brée et l'autre par M. Dujardin, sont entièrement détruites. Les dégâts sont considérables.

Un caporal et un nommé Lucas qui, pour porter secours aux victimes, n'avaient pas hésité à monter par une échelle au quatrième étage, ont vu subitement l'échelle prendre feu par le pied. Le premier s'est alors laissé glisser avec l'échelle et a touché le sol sans accident.

Le second était au niveau du deuxième étage. Il s'est cramponné au balcon et a pénétré dans l'appartement. Trouvant un matelas, il l'a jeté dans la rue et a sauté du deuxième étage au milieu des décombres. Dans sa chute, il s'est brisé la mâchoire et fracturé le bras. La conduite et la bravoure des sapeurs-pompiers sont au-dessus de tout éloge.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Saumur se réunira à la Mairie vendredi prochain 27 mars, à 7 h. 1/2 du soir.

Objets : 1° Service des Eaux ; rapport de la commission. — 2° Emprunt de 400.000 fr. ; rapport de la commission des finances. — 3° Affaires diverses.

LE GÉNÉRAL FAUGERON

C'est avec une satisfaction mêlée d'un légitime orgueil que nous avons vu à l'Officiel la nomination du général Emile Faugeron, commandant de la place de Lyon, commandant supérieur de la défense, commandant le département du Rhône, au grade de général de division.

Né à Saint-Georges-sur-Loire, élève du collège d'Angers, M. le général Faugeron appartient à l'Anjou par tous les liens de famille et d'affection.

On sait que M. Faugeron est notre compatriote par son mariage avec la fille du regretté administrateur des hospices de Saumur, M. Paul Ratouis.

Nous lui adressons, ainsi qu'à sa famille et ses nombreux amis, nos plus vives félicitations.

Incendie du bois de Pocé

Hier soir, vers trois heures, le feu s'est déclaré dans un taillis appelé le Grand-Bois de Pocé, situé commune de Distré, appartenant à M^{lle} de Bellevue, propriétaire à Angers.

Le feu a commencé sur la lisière du bois, au couchant. Malheureusement le vent soufflait du sud-ouest avec violence et a poussé les premières flammes sur des genêts, guinches, ajoncs et herbes desséchées par un long hiver sans humidité. Si quelques hommes se fussent trouvés présents, ils se seraient promptement rendus maîtres du feu ; mais au début, n'étant que deux, ils ont été aussitôt débordés.

En une demi-heure, le taillis, âgé de treize ans, a été en feu sur une largeur de cinq cents mètres sur le sommet du plateau. C'était un immense brasier ; les flammes s'élevaient à une grande hauteur, et donnaient le signal dans tout le pays. Les secours sont promptement arrivés des villages de Pocé, Riou, Marson, Terrefort, etc. Le vent poussait une pluie de guinches à demi-consumés jusque sur le Pont-Fouchar et sur Saumur.

Tous ces travailleurs se sont mis courageusement à l'œuvre, sans obtenir grand résultat, le feu les obligeant à reculer sans cesse, de crainte d'être cernés.

Le feu ayant gagné le bas du coteau et se trouvant en dehors de l'action du vent, a pu alors être maîtrisé. Près de quinze hectares ont été consumés en moins de deux heures.

Parmi ceux qui se sont le plus distingués, nous devons citer M. Piffard, lieutenant de la compagnie de sapeurs-pompiers de Bagneux, le garde-champêtre de Distré, MM. Bastien, Guichard, Barrier, Paul Revault, Martin-Barreau, Chasles, Désiré Revault, Denis Charbonneau, les deux gardes particuliers, MM. Huet

et Girardeau, et tant d'autres dont le nom nous échappe, et auxquels, par télégramme, la propriétaire nous charge d'adresser ses remerciements et l'expression de sa reconnaissance.

La gendarmerie de Saumur s'est également transportée sur les lieux.

Les pertes s'élèvent à 3.000 fr. environ, non couvertes par une assurance.

La cause est purement accidentelle. Le feu s'est déclaré à l'endroit même où un peloton de lieutenants de l'École de cavalerie a fait halte pour entendre les explications du service en campagne, et vingt minutes après le départ de ces officiers. Quelque cigarette ou allumette-bougie a dû être jetée sur l'herbe sèche.

Après l'incendie, un képi de sous-lieutenant à demi-consumé a été trouvé dans le taillis à 50 mètres du chemin. Comment expliquer la découverte de ce képi en telle occurrence ?

LA VENTE DU PAIN

Cent cinquante députés ont signé et déposé sur le bureau de la Chambre une proposition demandant l'abrogation de l'article 20 de la loi de 1791, permettant aux maires, le cas échéant, de taxer le prix de vente du pain.

THÉÂTRE DE SAUMUR

M. Albert Chartier, directeur des tournées artistiques, nous annonce qu'il donnera sur notre scène, le jeudi 2 avril prochain, une seule représentation de : *Un Prix Montyon*, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Albin Valabrègue et Hennequin ; *Les Vieilles gens*, comédie inédite de M. Valabrègue.

LA DIRECTION DU THÉÂTRE D'ANGERS

Nous lisons dans un journal de Rennes, le *Petit Rennais* :

« On nous écrit que, dans sa séance de vendredi dernier, le Conseil municipal d'Angers a nommé M. A. Poyard directeur du théâtre municipal de cette ville.

• Tous nos compliments à M. Poyard et aussi à la Municipalité angevine, qui ne pouvait faire un choix plus heureux. »

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 22 mars. — Henri-Frédéric Loyeau, place Dupetit-Thouars.

Le 23. — Marie-Madeleine-Elisabeth-Pierrette Le Ray, rue du Marché-Noir.

MONTSOREAU. — On étudie en ce moment un projet ayant pour but d'élargir d'un mètre environ la partie de la route n° 447, de Saumur à Montsoreau, opposée au tramway, depuis Parnay jusqu'à Montsoreau. De cette façon, la voie aurait, à quelque chose près, la même largeur qu'autrefois.

DÉPÔT DE REMONTE D'ANGERS. — Réceptions : Doué-la-Fontaine, le mardi 21 avril, à 1 heure 1/2. — Angers, le samedi 14 avril, et le mercredi 22 avril, à 8 heures du matin.

UNE BONNE NOUVELLE POUR L'AGRICULTURE

On nous assure, dit le *Petit Courrier*, que les dégâts occasionnés par l'hiver si rigoureux que nous venons de subir seront largement compensés par la destruction des vers blancs, que l'on trouve entièrement gelés en grande quantité à 25 ou 30 centimètres en terre.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Jeudi 26 mars, à 4 heures 1/2, 388^e concert populaire. Entrée gratuite pour les enfants accompagnés de leurs parents.

Vendredi 27 mars, à 8 heures 1/2 du soir, clôture de la saison, grand Concert spirituel avec le concours de M. Henry Marteau, violoniste.

ANGERS. — *Les agressions nocturnes.* — Quand nous serons à la centaine... il y en aura probablement d'autres encore.

Dans la soirée de samedi, deux gardiens de

la paix passaient rue de la Parcheminerie quand ils entendirent des cris : « Au secours ! » partir de la rue de la Croix-Blanche. Les gardiens se dirigèrent de ce côté et aperçurent plusieurs individus qui prenaient la fuite. Puis ils rencontrèrent un nommé Canard, marinier, de passage à Angers, qui leur raconta qu'il venait d'être attaqué par une bande de souteneurs.

Les agents se mirent aussitôt en quête des agresseurs. Ils furent assez heureux pour mettre le grappin sur un nommé Théophile Gouffier, âgé de 20 ans, colporteur, demeurant 57, rue Franklin. Cet individu, conduit au commissariat du 2^e arrondissement et interrogé par M. Gudin, commissaire, fut reconnu coupable et gardé soigneusement.

Dans la journée de dimanche, les gardiens de la paix arrêtèrent plusieurs autres individus, camarades de Gouffier, mais ils ne gardèrent sous les verrous que le nommé Reveillon, âgé de 21 ans, colporteur, demeurant faubourg Saint-Michel, la culpabilité des autres n'étant pas pour le moment suffisamment prouvée.

Canard, la victime de cette lâche agression, porte à la figure des blessures assez graves qui cependant n'occasionneront pas d'incapacité de travail. Il a pu regagner sur son bateau Saint-Clément-des-Levées, où il habite.

Au prochain voyage, Canard fera bien d'éviter la Croix-Blanche. Ce qu'il peut gagner dans cette rue-là ne peut porter chance — quoi que ce soit.

THOUARS. — *Deux noyés.* — Dimanche, à quatre heures du soir, six personnes faisaient une promenade en bateau sur le Thouet. Un faux coup de barre fit brusquement chavirer le canot.

Le sergent-major Chapeaux, du 44^e de ligne, avait vu de loin l'accident. Il courut vers la rive en appelant au secours, et plusieurs personnes accoururent. Quatre naufragés seulement avaient pu se maintenir sur l'eau en s'accrochant désespérément à quelques branches d'arbres : les deux autres avaient disparu, entraînés par le courant.

L'un de ces infortunés, le nommé Albert, maçon, âgé de 40 ans environ, était marié et père de trois jeunes enfants ; l'autre, nommé Meunier, est un jeune homme de 16 ans.

ACCIDENT MORTEL A POITIERS

Dimanche, vers 4 heures 1/2 du soir, un grave accident s'est produit à la gare des voyageurs de Poitiers.

La machine d'un train mixte, allant s'aiguiller pour rentrer au dépôt, a pris en écharpe et renversé le sieur Bourinet, laveur à l'entretien, demeurant à la Roche.

Cet agent, sortant des cabinets, traversa la voie au moment où la machine arrivait à la hauteur du bureau des contrôleurs.

Au lieu de se mettre sur le trottoir, il s'arrêta trop près du rail pour regarder un train qui venait du côté de Pont-Achard.

Le mécanicien eut beau siffler ; Bourinet, exclusivement préoccupé par le train qu'il voyait venir, n'eut pas le temps de se garer, la locomotive le renversa et lui passa sur une partie du corps.

On le releva immédiatement, mais il était mort sur le coup.

Le bras et la jambe gauches étaient complètement broyés. Les intestins sortaient du ventre.

Le malheureux Bourinet, qui était marié, laisse quatre enfants. Il était âgé de 47 ans.

Cet accident a produit à la gare une vive émotion.

Le cadavre a été déposé au corps de garde en attendant l'arrivée des magistrats.

AGRESSION SUIVIE DE MORT A POITIERS

Dimanche, vers une heure et demie, le quartier de la Cueille, à Poitiers, était mis en émoi par la nouvelle d'un crime, qui, disait-on, venait de s'y commettre.

Voici ce qui était arrivé :

Deux locataires habitant la même maison, à Bel-Air, les sieurs Méry, peintre-doreur, et Charles Marot, journalier, avaient souvent des altercations entre eux au sujet de servitudes incombant à la communauté.

Afin de les mettre d'accord, le propriétaire de l'immeuble s'était rendu chez les deux adversaires pour bien définir la part de chacun. A ce moment, une dispute violente éclata à propos d'une planche de séparation. Méry, saisissant un manche à balai qui était à sa portée, en assena un coup sur la tête du malheureux Marot qui tomba et alla rouler jusque dans le bas de sa cave sur le seuil de laquelle il se tenait.

La scène fut tellement courte que pas un voisin ne l'entendit, et que le propriétaire, qui est âgé de 83 ans, n'eut pas le temps d'intervenir.

Sans se préoccuper autrement de sa victime, Méry partit pour aller travailler dans une maison située à la Chaume, et ce n'est que quelques instants après son départ que l'on trouva le corps de Marot gisant au bas de l'escalier et ne donnant plus signe de vie.

On prévint aussitôt la justice qui se rendit sur les lieux accompagnée du docteur Jallais. Pendant l'enquête, on fit chercher Méry qui fut aussitôt mis en état d'arrestation et conduit par les gendarmes à la prison.

Marot était veuf sans enfants. Il était très aimé de ses voisins et n'était âgé que de 33 ans.

Méry est marié et père de quatre enfants.

Visite princière à Saumur

A l'occasion de la mort du prince Napoléon, dont le nom a été tant répété ces dernières semaines par toute la presse, nous croyons qu'il n'est pas sans intérêt aujourd'hui de rappeler la visite à Saumur de ce personnage accompagnant son père, le prince Jérôme Bonaparte, il y aura trente-neuf ans l'été prochain.

Dans le voyage qu'il fit à travers la France au mois d'août 1852, le prince Jérôme, frère de Napoléon I^{er}, ne pouvait oublier Saumur, dont l'établissement militaire forme l'élite des officiers de la cavalerie française. Après avoir visité plusieurs localités, l'ancien roi de Westphalie se rendit, par Bordeaux, dans la Loire-Inférieure. Le prince Napoléon, resté à Paris pendant la première partie du voyage de son père, alla le rejoindre, et, s'arrêtant à Saumur, descendit incognito à l'hôtel Budan, où il passa la nuit. Le lendemain matin, le cousin de Napoléon III partit pour Indret, près Nantes, où le prince Jérôme l'attendait.

On avait annoncé d'abord que les princes arriveraient à Saumur le samedi 14, dans la matinée ; aussi les abords de la gare du chemin de fer furent-ils encombrés ce jour-là, jusqu'après midi, d'une foule énorme de curieux qui s'attendaient à voir arriver les deux Altesses, lorsqu'une dépêche du préfet de la Loire-Inférieure, adressée au général commandant l'École de cavalerie, vint informer les habitants que le prince Jérôme n'arriverait à Saumur que le lundi 16, à 11 heures 57 minutes du matin.

Le dimanche 15 août, notre ville célébrait la fête populaire qui, depuis un temps immémorial, attire chaque année, de tous les pays environnants, une grande affluente de visiteurs. Dans l'après-midi, une affiche annonça qu'un carrousel serait donné le lendemain lundi, en l'honneur du prince Jérôme Bonaparte, gouverneur de l'hôtel des Invalides. Beaucoup d'étrangers restèrent donc à Saumur pour cette nouvelle fête.

Lundi 16 août. — Dès le matin, toute la ville est sur pied. Plusieurs maisons de la rue Royale, de la place de la Bilange, des rues d'Orléans et Beurepaire, par où devaient passer les deux princes, arborent le drapeau tricolore.

A 10 heures 1/2, M. le général comte de Rochefort, entouré de son état-major, l'École de cavalerie en grande tenue, avec sa musique, la garnison du Château, M. le commandant de place, M. le vicomte O'Neill de Tyrone, sous-préfet, M. Louvet, maire, le Conseil municipal

et toutes les autorités civiles et militaires se mettaient en marche pour la gare du chemin de fer. A peine une demi-heure s'était-elle écoulée qu'on eut en vue le train qui amenait les deux princes.

La galerie vitrée qui conduit aux salles d'attente, et sous laquelle était échelonnée la troupe de ligne, avait été, par les soins de M. Joly-Leterme, architecte, élégamment décorée et pavoisée aux couleurs nationales.

Après les salutations d'usage et les souhaits de bienvenue, le prince Jérôme, portant le costume de maréchal de France, montait à cheval et passait devant le front de la cavalerie, rangée en bataille sur la route. Le prince Napoléon, en simple bourgeois, monta également à cheval. Et leurs Altesses Impériales, accompagnées d'officiers appartenant à tous les régiments de cavalerie, et au milieu d'une immense population, faisaient leur entrée à Saumur au bruit des détonations de l'artillerie du Château.

Le cortège, après avoir franchi la ligne de ponts et les rues qui conduisent aux bâtiments de l'École, fit son entrée dans la cour du Centre. Puis, le frère et le neveu de Napoléon I^{er} recevaient, dans le salon d'honneur de l'École de cavalerie, les visites officielles. Le prince Jérôme passa ensuite une revue des troupes sur la place du Chardonnet, visita les manèges, les écuries, les ateliers d'arçonnerie, l'école de maréchalerie, où il vit ferrer des chevaux avec une célérité inconnue jusqu'alors de son Altesse. Enfin il se rendit au carrousel, où se pressait une foule nombreuse et brillante. L'arrivée des princes dans la tribune officielle fut annoncée par le canon de l'École.

Les exercices des habiles écuyers et les figures diverses du carrousel intéressèrent vivement les augustes visiteurs.

Après le carrousel, les princes se rendirent à l'hôtel Budan, où un superbe dîner était préparé. Les principales autorités de la ville et les

chefs de l'École y assistaient. Les princes s'entretenaient beaucoup, pendant le repas, de notre École de cavalerie, et des services que cet établissement modeste, unique en Europe, rend à l'armée française. Plusieurs toast furent portés. On but : « A nos illustres hôtes ! » — « Au frère du plus grand capitaine des temps modernes, au prince Jérôme Bonaparte ! » Un des principaux convives apprit à l'ancien roi de Westphalie que l'empereur Napoléon I^{er}, accompagné de l'impératrice Marie-Louise, était venu, en 1808 (il y avait juste quarante-quatre ans), visiter Saumur qui lui avait fait une splendide réception. On rappela également au prince les fêtes qui eurent lieu dans notre ville, les 31 juillet et 1^{er} août 1849, à l'occasion de la présence de son neveu, le prince Louis-Napoléon, président de la République.

Pendant le dîner, la musique de l'École, dirigée par M. Brick, exécuta ses plus jolis morceaux.

A 6 heures, les deux princes montèrent en voiture découverte, ayant en face d'eux MM. le préfet et le général commandant le département. Escortés des autorités de la ville et des divisions de l'École de cavalerie, leurs Altesses Impériales se rendirent à la gare avec le même cérémonial qu'à leur arrivée, au milieu d'un immense concours de population qui se pressait sur les ponts et aux abords du chemin de fer.

A 6 heures 40, le prince Jérôme et le prince Napoléon Bonaparte partirent pour Paris, laissant à la foule un excellent souvenir de leur passage dans la cité saumuroise.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 24 mars 1891.
Bourse de semaine sainte, absolument dénuée d'intérêt. Le 3 0/0 s'inscrit à 94.97 ; le 4 1/2 0/0, à 105.25.
Nos établissements de crédit font néanmoins preuve d'une grande fermeté. On traite la Banque de Paris, la Société Générale et le Crédit Lyonnais aux cours de la veille : c'est un résultat qui a sa valeur étant donné la complète atonie du marché.
La Banque d'Escompte consolide sa reprise à 535.

A la veille de l'emprunt de conversion du Crédit Foncier Egyptien qui sera clos, comme on sait, le 25 courant, les nouveaux titres font prime de 2 fr. En prévision de grosses réductions on paie couramment 518 fr. le titre ancien 5 0/0 livrable pour la date de la conversion parce qu'il assure l'irréductibilité. C'est dire que la journée de demain marquera un succès de plus à l'actif de la Banque d'Escompte, de la Société Générale et du Crédit Lyonnais.

Le Crédit Foncier fait 1.270.
Le Crédit Mobilier conservera une excellente tenue à 428.75.
La Banque Russe et Française est calme à 357.50.
L'action Tour Eiffel s'avance à 365. Il est à noter que la part est toujours meilleur marché que l'action, bien que donnant exactement le même revenu.
Les Chemins Portugais sont demandés à 470. Cette valeur donne un revenu de 7 1/2 0/0 du capital versé ; on comprend qu'elle soit recherchée par les capitalistes.
L'obligation Linares à Almería continue à être recherchée à 267.50.
Les anciennes actions du Crédit Provincial sont à échanger contre des actions nouvelles à raison de cinq pour une.
Les Chemins Economiques font 425.

BOURSE DE PARIS

Du 24 Mars 1891

3 0/0	95 15
3 0/0 nouveau	93 55
3 0/0 amortissable	93 80
4 1/2	105 05

LOTÉRIE DE SAINT-JOSEPH

Le tirage de la Loterie, à l'orphelinat Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre, n° 3, aura lieu le jeudi 2 avril, à 4 heures après midi.

Dès aujourd'hui, on peut voir les lots qui sont exposés dans une des salles de l'établissement ; et les personnes charitables, qui ont l'intention d'en offrir, sont priées de les envoyer le plus tôt possible, tous les objets étant reçus avec la plus grande reconnaissance.

LIVERANI, le Roi de la Chapellerie

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il arrive de Paris avec un choix de CHAPEAUX pour HOMMES, DAMES ET ENFANTS, vendus 50 0/0 meilleur marché de tout Saumur.

4, place de la Bilange, 4.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Robes et Confections
M^{me} V^{ve} CHAUSSARD

Ex-coupeuse de 1^{re} maison de Paris
SAUMUR — 38, rue Dacier — SAUMUR

A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'elle vient de créer une nouvelle Coupe de Corsage fort jolie et allant parfaitement bien.

Nous voici bientôt à Pâques : c'est à cette époque que toutes les Dames élégantes doivent songer à commander leurs Toilettes.

PLUS D'ESSAYAGES

Il suffit d'envoyer un corsage allant bien comme proportion, puis la longueur de jupe, devant et derrière.

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES

M. DUBOIS-RONCE, seul entrepreneur de la ville de Saumur, a l'honneur de faire connaître à MM. les Propriétaires qu'il fait une diminution pour ses travaux de vidanges de 2 fr. par mètre cube pour tous liquides à partir de 4 mètres.

L'ancien prix reste applicable pour toutes matières solides.
S'adresser à M. DUBOIS-RONCE, au Pont-Foucharde, près Saumur.
On se rend aux châteaux et maisons bourgeoises des environs.

ÉPICERIE CENTRALE
28, rue Saint-Jean, Saumur.
Grand Assortiment d'Articles de Pâques et Poissons d'Avril
CÉPES CANDI ET DÉCORÉS, PANIERS GARNIS, POULES, PETITS POUSSINS, etc., etc., etc.
Spécialité d'articles pour Baptêmes
Coffrets satin riche haute nouveauté
Tous ces articles sont vendus à des prix très modérés.
Toute personne achetant 3 francs de confiserie a droit à un BILLET DE TOMBOLA.

Étude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, n° 23.

A AFFERMER
POUR LA TOUSSAINT 1891

La ferme de la Boire-Salée
Comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, ouche de 3 hectares 82 ares 60 centiares, pré à Bellevue de 4 hectares 54 ares 40 centiares, et d'autres parcelles de pré.
Le tout situé commune de Saint-Lambert-des-Levés

S'adresser à M. RÉTAILLIAU, propriétaire à Saumur, rue d'Alsace, n° 8, ou à M^e AUBOYER, notaire.

A Louer ou à Arreter
MAISON ET JARDIN

Situés à Saumur, rue de l'ancienne-Gare, d'une contenance de 55 ares.

Plus une parcelle de BOIRE. S'adresser, pour traiter, à M. AUGUSTE CORBINEAU qui l'occupe.

A Louer présentement
MAISON

Tout agencée pour un commerce de boucherie
Avec Cour, Remise et Écurie
Le tout situé dans un bon quartier
S'adresser au bureau du journal.

CIDRES

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, garantis pur jus, à 38 fr. la barrique, rendu à domicile.
S'adresser route de Rouen, n° 24 bis.

ON DEMANDE une BONNE DOMESTIQUE. S'adresser au bureau du journal.

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'il est seul privilégié pour Saumur du **NOUVEAU SYSTÈME PERFECTIONNÉ** au moyen duquel on écrit en même temps
La Lettre et la Copie
sans presse, sans papier à copier et sans encre spéciale.
Ce procédé est appelé à rendre les plus grands services au commerce et dans les bureaux. L'expérience simple et facile est faite par chaque acheteur lui-même.
Prix : UN FRANC
Reproduction instantanée des télégrammes, lettres, cartes postales, plans, ainsi que des feuillages d'après nature, dessins de broderie, etc. Gros et détail.
PILLET-BERSOULLE, Pianos-Musique, Saumur

CRÉDIT A TOUT LE MONDE
PAR LA MAISON
L'ÉPARGNE POPULAIRE
SAUMUR — 87, rue d'Orléans — SAUMUR
Agrandissement des Magasins et Baisse de Prix
La Maison de l'ÉPARGNE POPULAIRE est la seule qui délivre :
1 Bon de 15 fr. contre un versement de 1 fr. et 1 fr.
1 — 20 — — 2 » 1 »
1 — 30 — — 3 » 1 »
1 — 40 — — 4 » 1 »
1 — 50 — — 10 » 1 50
1 — 60 — — 12 50 1 50
1 — 80 — — 15 » 2 »
1 — 100 — — 20 » 2 50
1 — 120 — — 25 » 3 »
1 — 140 — — 30 » 3 50
1 — 160 — — 35 » 4 »
1 — 180 — — 40 » 4 50
1 — 200 — — 45 » 5 00
1 — — — 50 » 6 »
Par semaine jusqu'à Parfait paiement
Pour une somme supérieure à 200 francs, les clients sont priés de s'adresser au siège de l'Administration, où il leur sera fait des conditions spéciales.
La Maison de l'ÉPARGNE POPULAIRE livre à l'abonnement et au comptant toutes les marchandises concernant l'Habillement pour hommes, femmes et enfants, le Meuble, la Draperie, la Toile, etc., en un mot tout ce qui concerne le ménage et la toilette.
Le Directeur-Propriétaire, A^d COLLAS.

Hôtel-Restaurant des Trois-An cres
Ancienne Maison GUÉRINEAU
LIGNAIS, Succ^r
Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR
Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50
Excellents vins rouges et blancs
Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.
PENSION DEPUIS 60 FR.
SALONS & CABINETS PARTICULIERS
Viniers sur commande
PRIX MODÉRÉS

ÉPICERIE PARISIENNE
Imbert et Fils
33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38
Petits pois, 1/2 h^e 50, la h^e 85
— très fins — 85 — 1.50
Haricots verts — 50 — 85
— très fins — 80 — 1.45
Asperges entières, 1.30 et 1.75
Cépes, Macédoines, Tomates, etc.
Sardines à l'huile, depuis... 45
— sans arrêtes... 85 et 1.40
Filets de harengs... 50 et 90
Thon mariné... 75 et 1.40
Maquereaux au naturel 1.20
Royannes à l'huile... 70
Goutez : Le Tapioca granulé de l'île Bourbon, le seul d'origine française et d'importation directe, le ballotin de 250 grammes 0,65.

LEON FRESCO
CHIRURGIEN-DENTISTE
68, Quai de Limoges
SAUMUR
Prix Modérés
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Au Sans Pareil

SAUMUR — 7 et 9, rue de la Tonnelle — SAUMUR

VENTE ESSENTIELLEMENT AU COMPTANT

SAMEDI 28 MARS

Et Jours suivants

GRANDE MISE EN VENTE

Des Articles de la Saison d'Été 1891

Parmi les nombreuses OCCASIONS qui seront mises en vente ce jour là, à citer les suivantes :

UN LOT de Coupons en soieries noires composé de Faille française, Bengaline, Radezimir, Armbré Royale, Damassé, Peau de Soie et de Satin Duchesse. — Toutes ces étoffes sont pure soie et d'une valeur réelle de 8 à 18 fr. le mètre, le tout sera vendu, le mètre, de 2.90 à 5.90

PONGÉE pure soie, impressions nouvelles, au choix 1.45

FAILLE fond de jupe, très belle qualité, au choix 1.95

SURAH pur soie, noir et couleur, au choix... 1.95

PELUCHE de soie, toutes les nuances, au choix... 1.95

JUPONS pur soie, en taffetas glacé, quadrillé, garnis de 2 volants, au choix 17.90

JERSEYS pure laine, au choix... 1.95

JERSEYS soutachés, pure laine, au choix 2.95

BAS imprimés grand teint, garanti complètement diminué, au choix... 0.75

BAS noirs grand teint, garanti complètement diminué, au choix... 0.90

BAS pur fil d'Ecosse, à rayures et unis, au choix... 1.45

BAS mi-soie, qualité supérieure, au choix 1.95

Extraordinaire

RUBANS pure soie, noirs et couleurs, n° 5, la pièce de 10^m, 1.50, le mètre... 0.20

RUBANS pure soie, noirs et couleurs, n° 12, la pièce de 10^m, 3 fr., le mètre... 0.35

RUBANS haute fantaisie, n° 22, valeur réelle 4 fr. 45, au choix... 0.45

GANTS de fil d'Ecosse, long. 4 boutons, avec baguettes Derby, au choix... 0.50

GANTS mi-soie, long. 4 boutons, au choix... 0.65

GANTS de soie, très belle qualité, longueur 4 boutons, avec broderie Derby, au choix 0.95

Extraordinaire

OMBRELLES pure soie, en sergé qualité supérieure, manche riche, en 54 centimètres, au choix... 4.95

OMBRELLES riches, en satin damassé, avec entre-deux en dentelle Chantilly, valeur réelle 12 francs, au choix... 5.95

PLASTRONS pour hommes, pure soie, toutes nuances, depuis... 0.65

Extraordinaire

CHAPEAUX en paille, garnis de 2 mètres ruban de soie n° 22, avec une belle fleur, au choix... 2.90

CHAPEAUX en paille à jour, garnis de 2 mètres ruban de soie fantaisie et de deux fleurs, au choix... 3.90

CHAPEAUX très grand choix de modèles riches.

A cette même date sera mis en vente une grande quantité de LINGERIE pour Dames et Enfants, PASSEMENTERIE, GALONS or, argent et acier, un assortiment considérable de VELOURS, DENTELLES, FLEURS et RUBANS Haute Nouveauté.

Exceptionnel

CORSET tout baleine garanti, d'une valeur réelle de 8 fr. abandonné à... 3.95

CORSET de satin de soie, d'une valeur réelle de 12 francs, abandonné à... 6.90

CORSET choix immense, tout baleine, depuis... 2.45

Dans l'espoir d'être favorisé de votre visite, je vous présente, Madame, mes salutations.

BIDAULT FILS.

VENTE ESSENTIELLEMENT AU COMPTANT